



Direction affaires générales et juridiques
Service Affaires juridiques et assemblées

PUBLICATION DES ACTES ADMINISTRATIFS ANNÉE 2023

DU 01/12/2023 AU 15/12/2023

DIRECTION SPORTS – VIE ASSOCIATIVE

DATE	N°	Objet
12/12/2023	1906	Fermeture du terrain engazonné D du stade de la Robinière

Arrêté n° 1906/2023

Fermeture du terrain engazonné D (rugby) stade de la Robinière du 12 au 31 décembre 2023

La maire de la Ville de Rezé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 22.11.1 et L 22.12.2,

Considérant les conditions météorologiques actuelles, et la nécessité de préserver le bon état des terrains engazonnés,

Sur la proposition de M. le directeur général des services,

Arrête :

Article 1.

L'accès au terrain municipal engazonné D (rugby) du stade de la Robinière est interdit à toutes pratiques à partir du mardi 12 décembre 2023 jusqu'au dimanche 31 décembre 2023.

Article 2.

La direction sports de la ville de Rezé est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 3.

M. le directeur général des services,

Le commandant de police,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour la maire,
L'adjoint délégué

